

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

Le trois Octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis sous la présidence de **Mr VASSELLE Alain**, Maire.

PRESENTS : Madame TILLIER Françoise - Messieurs BERLY Jean-Marie – ALTAZIN Frédéric – LALY Jean-Paul – FONTANA Sylvain – DELATTRE Philippe

ABSENTS EXCUSES: Madame DESPATY Allison (a donné pouvoir à Monsieur DELATTRE Philippe), Madame GOURGUECHON Céline, Monsieur PYPE Stéphane (a donné pouvoir à Monsieur BERLY Jean-Marie) –

APPROBATION DU PV DU 7 JUILLET 2023

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 7 Juillet 2023.

RPQS 2022

Mr HEBERT présente le RPQS aux membres du Conseil. **Mr VASSELLE** l'en remercie ;

Mr. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique avec la DDFIP.

APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE DU SE60

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

COLIS 3^E AGE

Le Conseil propose cette année l'achat de carte cadeau d'un montant de 50 € à la place des colis. La perception sera interrogée sur sa mise en œuvre.

POINT SUR TRAVAUX

Mr BERLY fait un rappel de la réunion assainissement qui s'est tenue avec l'ADTO et dont chacun des membres du conseil a été destinataire du compte rendu.

Mr BERLY fait part du problème internet rencontré par des administrés abonnés chez Orange.

Mr BERLY a contacté le directeur du SMOTHD qui a confirmé la panne.

Concernant le presbytère, **Mr DELATTRE** indique que la VMC est installée, ainsi que les aérateurs aux fenêtres de l'étage. La peinture est faite, l'isolation est en cours.

Prévision de travaux : - Voirie au lotissement Paul Vasselle

- Mairie
- Allées piétonnes
- Chemin Couturelle
- Maison Pannekouke
- Installation d'un deuxième récupérateur d'eau au cimetière

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

La cérémonie des vœux sera organisée le dimanche 14 janvier.

Prochaine réunion de conseil, le mardi 14 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.